

Madame l'Inspectrice d'Académie,

la décision que vous avez prise de modifier à la hausse la plupart des demandes de temps partiels des professeur.e.s des écoles de notre département percute de plein fouet des organisations personnelles ou professionnelles de plusieurs dizaines de collègues. La plupart d'entre elles/eux ont déposé leur demande dans le délai indiqué par l'administration dans sa circulaire départementale, à savoir le 6 mars dernier.

Alors que, seul.e.s, celles/ceux prétendant à un 80% étaient averti.e.s via cette même circulaire d'un entretien avec leur IEN de circonscription, celles/ceux sollicitant un 50% ont été informé.e.s, lors d'un coup de téléphone ou en présentiel, de l'impossibilité de voir leur demande prise en compte.

Les premières lettres recommandées semblent être arrivées il y a moins d'une semaine, soit 3 mois et demi après la demande de ces collègues. Est-il acceptable de devoir attendre tant de temps pour recevoir une réponse? Et qui plus est une réponse qu'ils n'avaient pas pu imaginer !

En effet, il va sans dire que tous sont tombés de haut, qui n'ont absolument pas vu venir cette limitation soudaine, **totale** **ment inhabituelle dans le Finistère**. Notre département, rappelons-le, et nous aurons sans doute l'occasion de le voir une fois encore au cours de cette CAPD, fait attendre à sa porte, chaque année, un nombre important de professeur.e.s des écoles. Chaque temps partiel accordé est donc un petit bout d'espoir pour un inéat d'entrer enfin dans le Finistère.

Cette limitation des temps partiels, de droit comme sur autorisation, est vécue comme *"une injustice"*, *"une douche froide"*, *"un coup de massue"*. Voilà quelques une des expressions spontanément employées par les collègues et qui montrent dans quel état psychologique celles et ceux-ci se trouvent aujourd'hui. Certain.e.s formulent d'ores et déjà un recours ou s'appêtent à le faire. Plusieurs d'entre elles/eux songent à un congé parental lorsqu'ils ont des enfants leur permettant d'en prendre un (ce qui interroge sur le gain supposé pour le service...).

Mais pour les autres, qui n'ont plus d'enfant de moins de 3 ans, c'est la double peine : alors qu'elles/ils sont dans une situation dont elles/ils estiment qu'elle ne leur permet pas de travailler au-delà de la quotité qu'elles/ils ont demandé, la décision reçue tout récemment les place dans une position d'insécurité, car elles/ils savent pertinemment qu'elles/ils ne pourront honorer le temps de présence qui leur est demandé désormais.

Ces enseignant.e.s ont besoin d'être rassuré.e.s, de pouvoir se projeter sereinement dans la prochaine année scolaire.

C'est pourquoi nous espérons, Madame l'Inspectrice d'Académie, que vous saurez entendre la difficulté profonde, voire le désarroi total, de ces agents placés sous votre responsabilité et nous vous demandons d'accepter de revoir votre avis sur leurs demandes respectives.

D'avance, nous vous en remercions.